

# Loir-Lucé-Bercé finance le covoiturage du quotidien !

Depuis le 16 septembre 2024, la Communauté de communes Loir Lucé Bercé soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum 1.50 € à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager.

Alors que la hausse des prix de l'énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour les trajets domicile-travail. En effet, sur le territoire intercommunal, près de 83% des actifs se rendent au travail en voiture.

C'est pourquoi, dans le cadre de son plan de mobilité finalisé début 2024, la CC Loir-Lucé-Bercé a prévu d'encourager le développement du covoiturage en facilitant la mise en relation des usagers et en les incitant financièrement à covoiturer.

Cet engagement de la CC s'inscrit en complémentarité de celui de la région des Pays de la Loire et vise à contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle régionale et locale en réduisant les trajets individuels en voiture.

## Comment cela fonctionne-t-il ?

1. **Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily** et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
2. **L'application met en contact les membres** qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
3. **Le conducteur reçoit une compensation de 1.50€ à 3,00€** par trajet et par passager, selon la distance parcourue. **Pour les passagers, le trajet est entièrement gratuit grâce au soutien de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé** (*trajets ayant une origine ou une destination au sein de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et à l'intérieur de la Région Pays de la Loire, compris entre 5 et 60km*).

## 100 € de Prime Covoiturage pour les conducteurs

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans la cadre du plan national du covoiturage du quotidien.

Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets domicile-travail sur l'application BlaBlaCar Daily. Après quelques vérifications, la plateforme reverse la prime de 100 € directement sur le compte en banque du conducteur, en plus des économies déjà réalisées en covoiturant.

Pour télécharger l'application : <https://blablacardaily.com/telechargement>

Retrouvez toutes les informations relatives à ce dispositif sur : [www.loirluceberce.fr](http://www.loirluceberce.fr)

